

Expulsions des étudiant-e-s des logements CROUS dans le cadre des Jeux olympique 2024 : Solidaires Étudiant-e-s attaque la décision au tribunal !

Le 11 mai dernier, le compte Twitter « Les Crous » et la presse ont indiqué que 7% des logements seraient mobilisés pour l'organisation des JO. Environ 3000 étudiant-e-s sont concerné-e-s par la réquisition de leur logement pendant les deux mois d'été et voient donc leur convention conclue jusqu'au 30 juin 2024 au lieu du 31 août 2024.

Cette décision n'a fait l'objet d'aucune délibération des CROUS et a été prise dans des conditions inconnues par des autorités de l'Etat qui n'ont pas le pouvoir de prendre ce type de décision qui va au-delà de ce que prévoit l'article 19 de la loi du 26 mars 2018 relative aux JO. Elle a été décrétée sans concertation des étudiant-e-s concerné-e-s ou des organisations syndicales.

Solidaires Étudiant-e-s s'oppose frontalement à cette réduction de la durée de location des résidences CROUS qui, dans un contexte de précarité, relève de l'expulsion. Les étudiant-e-s ne peuvent pas être une marge d'ajustement des Jeux Olympiques !

Cette décision n'est assortie d'aucune garantie permettant d'établir avec certitude qu'elle ne créera pas de situations défavorables pour étudiant-e-s concerné-e-s. Ainsi, de nombreuses étudiant-e-s risquent d'être placé-e-s dans une situation injuste : celle de se retrouver sans logement pour la durée des JO. Les résidences CROUS existent pour permettre aux étudiant-e-s précaires de se loger. Ceux-ci et celles-ci ne cessent pas magiquement de vivre pendant l'été.

Les priver de logement durant cette période, à l'heure où le nombre de personnes sans domicile ne cesse de s'accroître, revient à mettre de nombreuses-euses étudiant-e-s en danger. Cette décision est inacceptable en tant qu'elle revient à faire primer les intérêts des volontaires et des partenaires mobilisés à l'occasion des Jeux olympiques sur les intérêts matériels et moraux des étudiants.

Face à cette situation, Solidaires Étudiant-e-s a décidé de saisir la justice contre la décision de certains CROUS d'affecter des logements universitaires pour l'accueil des volontaires et partenaires des JO pendant l'été 2024. Un premier recours sera examiné en référé par le tribunal administratif de Paris le 25 août à 11h.

Quoiqu'il arrive, Solidaires Étudiant-e-s continuera sa mobilisation pour empêcher les expulsions !

 contact@solidaires-etudiant-e-s.org

 [@SolidairesEtu](https://www.instagram.com/SolidairesEtu)

 [@SolidairesEtu](https://twitter.com/SolidairesEtu)

 [@solidaires.etudiantes](https://www.tiktok.com/@solidaires.etudiantes)

 06 86 80 24 45

Solidaires
étudiant-e-s
syndicats de luttes